



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

RELATIF

**A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT
AU GRADE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE
CLASSE EXCEPTIONNELLE**

SESSION 2023

Table des matières

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. FORMATION DES CANDIDATS	3
IV. LE JURY	4
A. <i>La composition du jury</i>	4
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage</i>	4
V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	4
A. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle : constats et recommandations	
B. <i>Observations sur la première partie de l'épreuve orale : la présentation de son parcours professionnel par le candidat</i>	5
C. <i>Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion</i>	6
D. <i>Les remarques générales sur l'oral</i>	6
VI. LES STATISTIQUES	7

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

Selon l'article 5 de l'arrêté du 2 avril 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture « l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle comporte une épreuve orale d'admission (durée : 30 minutes).

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions, l'organisation du ministère de la culture et de la communication, sur les politiques publiques dont il a la responsabilité ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. [...]

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. [...] ».

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 15 septembre 2022 au 20 octobre 2022
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	Le 9 janvier 2023
Dates des épreuves d'admission	Du 22 au 26 mai 2023
Date de la réunion d'admission	Le 26 mai 2023

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant :

<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Président :

Monsieur Arnaud PLANEILLE, attaché d'administration hors classe, adjoint au chef du service des achats et des finances – Directeur de la plateforme régionale des achats d'Ile-de-France – Préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Membres :

Madame Brankica RADIC, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chargée d'édition, École nationale supérieure d'architecture Paris - La Villette.

Madame Sabine TOEN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, assistante du conservateur régional de l'archéologie, service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie, site de Toulouse.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle : constats et recommandations :

43 candidats sur les 47 candidats convoqués ont au préalable transmis un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Aucun candidat ne s'est présenté à l'épreuve orale sans avoir remis de dossier. Ainsi, bien que le dossier de RAEP ne soit pas évalué, il constitue, en termes d'engagement, une étape fondamentale dans la démarche de passage de l'examen professionnel.

Cet aspect a très largement été compris par les candidats qui ont pour la majorité d'entre eux rempli le dossier en soignant le contenu et la forme.

Sur la forme, il reste conseillé aux candidats de relire plusieurs fois leur dossier en vue de gommer les fautes de frappe, d'orthographe ou les incohérences éventuelles.

Pour ce qui concerne la partie formation professionnelle continue, les candidats ont su éviter la confusion entre formation professionnelle continue et formation initiale. Ainsi, les dossiers comportant la présentation de parcours scolaires ou universitaire accomplis avant l'entrée en fonction sont rares.

Les candidats ont aussi majoritairement évité de se contenter d'énumérer le titre des formations professionnelles suivies et ont eu le souci d'essayer de noter ce que ces formations leur avaient appris. Ce faisant toutefois et dans de nombreux dossiers, ces développements se sont bornés

au recopiage du prescrit figurant sur la présentation de l'action de formation sans réflexion personnelle sur les acquis obtenus.

Cette remarque vaut également et de façon encore plus prononcée, pour la partie parcours professionnel. Les candidats qui ont rendu un dossier ont presque tous présenté les emplois qu'ils ont occupés de façon précise et ordonnée. Toutefois, peu de candidats ont été capables de se détacher du cadre de leurs fiches de poste successives pour mettre l'accent sur des réalisations ou indiquer ce qui a pu constituer leur mission principale ou le principal intérêt qu'ils ont trouvé à l'exercice des missions. De même, trop souvent, il est apparu au jury que le détail des compétences présentés comme détenues par les candidats était le simple décalque des compétences attendues sur les postes occupés tels que figurant sur les descriptifs d'emploi sans prise de recul suffisant sur les compétences réellement mises en œuvre.

Pourtant, lorsqu'il a été accompli, l'effort de précision et de personnalisation dans la présentation du parcours a systématiquement permis au jury d'enrichir son questionnement et de déterminer des terrains d'expression sur lesquels les candidats ont eu l'occasion de mettre en valeur leurs parcours et leurs compétences.

La partie acquis de l'expérience professionnelle du dossier est celle où les candidats ont l'occasion de tirer des enseignements de leurs parcours et de présenter leur projet professionnel. Cet exercice de projection est assez difficile car il demande une réflexion soutenue pour bâtir un propos crédible et qui évite les formules convenues. La quasi-totalité des candidats a plutôt bien maîtrisé l'exercice notamment pour ce qui est de réussir à présenter leur parcours de façon valorisé. Près d'un quart d'entre eux se sont cependant bornés à traiter le volet projection en une ou deux phrases sans penser à présenter la pluralité de leurs aspirations ni par exemple à indiquer rapidement, lorsque cela aurait ajouté du sens au propos, les intérêts qui soutiennent leurs projets.

B. Observations sur la première partie de l'épreuve orale : la présentation de son parcours professionnel par le candidat.

Les candidats à l'exception de 5 d'entre eux ont respecté le temps de 10 minutes qui leur était imparti. Toutes les présentations ont été organisées et chaque candidat a eu le souci d'explicitier, outre les missions accomplies, les compétences et qualités mises en œuvre en situation professionnelle.

Compte tenu de cet effort de préparation, remarqué et apprécié par le jury, le niveau des exposés est devenu très homogène. Cette homogénéité a fait ressortir les quelques imperfections de certaines prestations.

Les erreurs repérées sont analogues à celles relevées lors des précédentes éditions de l'examen.

D'abord, certains candidats qui ont osé des structures de présentation ambitieuses ont pu se perdre dans leur propos.

Ensuite, si la mise en relation missions / compétences est importante, elle doit demeurer crédible avec un lien direct entre l'exemple tiré des fonctions et l'exposé de la qualité ou de la compétence mise en œuvre par le candidat.

Les candidats doivent aussi veiller à bien situer leur contribution dans leur environnement professionnel. Pour ce faire, trois écueils principaux sont à éviter. Le premier consiste à dériver de la présentation de son parcours et de ses réalisations à la présentation simple des structures où le candidat exerce ses fonctions. Le second consiste à s'attarder sur des expériences parfois marquantes mais lointaines dans le temps au détriment d'expériences récentes. Le troisième est de ne pas assez présenter les résultats de ses actions professionnelles ou de s'attribuer totalement ou dans une proportion peu vraisemblable des résultats ou des réalisations qui sont souvent collectifs.

Enfin, dans presque toutes les présentations, la partie finale de l'exposé consacrée aux motivations du candidat ou à ses motivations a été trop brève. Les candidats qui ont réussi à présenter cette dernière partie avec une épaisseur suffisante ont souvent fourni au jury des éléments qui ont permis de nourrir très positivement l'échange ; différence qui s'est ressentie au plan des résultats.

C. Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

L'entretien discussion a pour source l'exposé du candidat et son parcours. L'échange progresse par cercle concentrique en partant d'éléments professionnels a priori proches ou très proches du candidat.

Compte tenu de cette construction, les candidats doivent veiller à se montrer solide sur le cadre de leurs actuelles fonctions et sur leur environnement professionnel direct. Souvent, cet environnement est particulièrement technique, complexe et partenarial. La préparation des candidats doit donc intégrer cet aspect à partir d'une prise de recul sur les éléments qui semblent devoir être connus sur les missions ou l'organisation du service, et qui peuvent en fait être ignorés.

En suivant le fil du parcours des candidats, le questionnement s'élargit ensuite à des éléments moins proches tout en restant si ce n'est analogue du moins comparable. A titre d'exemple, un candidat affecté dans un établissement d'enseignement ne doit pas être surpris d'être interrogé sur les missions du ministère de la Culture en matière d'enseignement ou d'être amené à donner des exemples tirés d'autres filières d'enseignement.

Les questions les plus générales ou les moins proches a priori du parcours des candidats sont tirées soit d'une actualité forte soit portent sur des concepts ou des dimensions qui traversent l'action publique : la question des territoires, celle de la démocratie culturelle, celle de la transmission, celle du service public, de ses valeurs et de la finalité de ses actions. Il appartient aux candidats de repérer ces grands thèmes et de préparer des exemples simples qu'ils seront capables de mobiliser lors de l'entretien.

Les candidats qui ont réussi l'examen professionnel se sont tous montrés très solides sur le cadre de leurs attributions. Ils ont également été capables de montrer qu'ils prenaient en compte l'usager du service public et/ou les finalités de leurs actions. Sans toujours répondre avec précision à celles des questions placées plus loin de leur environnement ou de leurs centres d'intérêt, ils ont été capables de donner des ordres de grandeur réalistes ou de déduire à partir de leur bonne compréhension des enjeux et des missions du ministère les éléments factuels ou de connaissance qui ont pu leur faire défaut.

Cette capacité à déduire a aussi été fortement mobilisée dans les cas de mise en situation proposés par le jury.

Pour se préparer, l'ensemble des ressources mises en ligne par le ministère de la Culture fournit une base très complète. De même un nombre important d'informations est disponible au sein de chaque service et est repérable à partir d'une démarche personnelle de questionnement.

De précédents rapports du jury ont insisté sur la régularité à observer pour cette préparation. Ce conseil figure également dans le présent rapport car lors des échanges avec le jury, des automatismes sont attendus. Par ailleurs, la complexité de certaines notions abordées ci-dessus (territoires, partenariat, démocratie appliquée à la sphère culturelle) demande un temps d'appropriation et de compréhension parfois important.

D. Les remarques générales sur l'oral

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

Seuls 32 candidats se sont présentés sur 47 candidats inscrits. Parmi les candidats qui ne se sont pas présentés, 11 avaient pourtant élaboré un dossier de RAEP. Cette importante proportion d'absents a mécaniquement accru les possibilités offertes aux candidats qui se sont présentés d'obtenir l'examen professionnel.

La démarche de passage de cet examen est exigeante pour les candidats qui de fait ne peuvent pas tous la mener à terme. Il reste que la décision de ne pas se présenter à l'oral doit si possible être communiquée suffisamment en amont pour que l'organisation puisse en tenir compte.

Les candidats qui ont réussi l'examen ont tous réalisés des prestations de très bonne voire d'excellente qualité. Beaucoup de ceux qui ne l'ont pas réussi cette année ont livré des prestations très encourageantes. Le niveau des auditions s'homogénéise fortement et les efforts des candidats en termes de préparation comme pour dominer leur émotivité et répondre avec ouverture ont été très appréciés par le jury.

Il ressort de ces constats, pour de futures sessions, que les candidats devront outre continuer à se préparer sérieusement, prêter attention à tous les aspects concernant la projection professionnelle.

Le premier pas pour y parvenir est de prêter une attention suffisante à l'élaboration du dossier de RAEP qui doit constituer la première occasion pour les candidats de prendre du recul sur leurs parcours, leurs pratiques et leurs points de progrès.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session :14

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission		
			Nombre de présents	Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	45	33	22	22	11
Hommes	17	14	10	10	3
Total	62	47	32	32	14

Nombre de désistements : 6

Seuil d'admission : 14 sur 20.

Amplitude des notes : de 9 à 18 sur 20.

Taux de réussite (nombre de postes offerts / nombre total de candidats convoqués x 100) :
33,5%

Monsieur Arnaud PLANEILLE
Président du jury



